

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : THAU VISE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE EN LANÇANT LA REVISION DU SCOT

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE EN FEVRIER 2014, LE SCOT DE THAU VA ENTRER EN PHASE DE REVISION. OBJECTIF : FAIRE DE CE TERRITOIRE AUX MULTIPLES RICHESSES ET A LA SPECIFICITE MARITIME ET LAGUNAIRE UN SITE PILOTE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE.**

Le Comité syndical a voté vendredi 7 juillet 2017 le lancement de la révision du Schéma de cohérence territoriale de Thau. Cette démarche ne remet pas en cause les 4 axes stratégiques qui ont structuré ce projet mais tend au contraire à les consolider et à les améliorer.

Depuis son adoption, le SCOT de Thau, qui vise à dessiner le visage du territoire pour les 20 années à venir (horizon 2030), fait l'objet d'un suivi régulier. Celui-ci confirme le bien fondé de ses orientations d'aménagement mais révèle d'indispensables adaptations liées aux évolutions sociétales et des modes de vie et à la prise en compte d'un nouveau cadre réglementaire.

### La révision pourquoi faire ?

L'objectif de la révision est d'aller au-delà des engagements environnementaux déjà inscrits dans la genèse de ce document pour bâtir un territoire durable et résilient s'inscrivant dans la transition écologique.

La prévention des inondations, la lutte contre la submersion marine seront notamment prises en compte dans les orientations d'aménagement. De même, les enjeux liés à la protection des ressources en eau du point de vue quantitatif et qualitatif seront renforcés et plus particulièrement la gestion des ressources en eau pour garantir une alimentation pour tous et tous les usages dans les années à venir.

Le projet devra aussi participer à la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant une politique d'aménagement concourant à la transition énergétique. La préservation des activités agricoles, de pêche et de cultures marines resteront centrales.

L'autre objectif du projet sera de tenir compte des évolutions sociétales et nouveaux modes de vie dans la politique de logement. Desserment des ménages, vieillissement de la population... sont autant de facteurs qui conduisent à l'évolution des besoins en logement.

### LES OBJECTIFS DU SCOT APPROUVE EN 2014

- Construire un territoire de haute valeur environnementale
- Contenir et organiser le développement urbain
- Garantir l'avenir d'une économie identitaire
- Construire un territoire solidaire et de haute qualité de vie



L'enjeu de cette révision sera d'aider à l'adaptation de l'offre vis-à-vis des besoins.

Au plan de la réglementation, il conviendra de rendre le SCOT de Thau conforme avec le nouveau cadre réglementaire en intégrant les nouvelles dispositions législatives dans le domaine du logement, de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, de la croissance verte, de l'architecture et du patrimoine, de l'égalité et de la citoyenneté... Celui-ci devra également tenir compte des nouveaux schémas régionaux et directeurs liés à l'eau, à l'aménagement du territoire régional ou à la cohérence écologique.

Cette révision lancée, le projet va faire l'objet d'un important travail d'évolution porté par le Syndicat mixte du bassin de Thau chargé de l'élaboration du document.

Un dispositif de concertation et d'information à destination des habitants et des associations sera mis en place tout au long de la procédure, il s'appuiera notamment sur le site internet du SMTB, des registres et des débats publics. Cette concertation devra permettre de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur et de favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

#### **Qu'est-ce qu'un SCOT ?**

Plus connu sous l'abréviation « SCOT », le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme. Il fixe une stratégie et un cadre pour l'aménagement et le développement d'un territoire pour les 20 ans à venir. Véritable vision de ce que sera le territoire, il s'impose aux communes en matière d'urbanisme.

